

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 11 décembre 2017 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : Mme Floriane ERMACORA
M. Christian SCHMITZ

Absent : M. Philippe MOREL

Procès-verbaliste : M. Florian GIACOBINO

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 18h00, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire informe qu'elle aurait beaucoup de communications mais que, vu le peu de temps dont dispose le Conseil municipal ce soir, elle en fera part lors de la prochaine séance.

Concernant les travaux de l'Esplanade, Mme le Maire annonce que l'exécutif a visité le chantier pour examiner les échantillons des façades. Le choix définitif, sur lequel le Conseil doit se prononcer, a été reporté à l'année prochaine, afin d'affiner les teintes du « talochage »

des briques. Par ailleurs, le chantier avance toujours très bien, mais le travail avec les architectes se révèle parfois difficile. M. BRAGHIERI a toujours été apprécié parce qu'il s'était montré ouvert et évolutif, mais le maître d'ouvrage doit parfois se battre pour faire valoir ses choix, qui sont souvent le résultat d'une pesée des intérêts entre les coûts et les nécessités architecturales. La somme de Fr. 7'592'248.- a été dépensée, études comprises. L'autorisation complémentaire pour la construction de l'ascenseur public a été accordée récemment.

Mme le Maire procède à un bilan intermédiaire du travail effectué dans le cadre du plan directeur communal et souligne les excellents résultats obtenus, notamment grâce à M. WEIL, urbaniste, et à l'engagement du groupe de travail. S'il n'y a plus eu de commission Aménagement élargie pour les différents chapitres traités en parallèle, c'est qu'il n'est pas possible d'aller de l'avant tant que ces chapitres ne sont pas finalisés. En février, interviendra, toutefois, la validation du volet « espace rural et mobilité ».

Mme le Maire annonce que la stratégie de développement de la zone 5 a été présentée le 30 novembre 2017 devant la commission d'urbanisme et la commission d'architecture du DALE et a reçu un excellent accueil. Elle était accompagnée de MM. DESPLAND et WEIL. Les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir ont été très appréciés par ces commissions. La stratégie est en phase expérimentale et il est encore possible de modifier certains points. Mme Marie-Sophie AUBERT, cheffe de projet au Service du plan directeur cantonal, a demandé l'autorisation de présenter ce projet auprès des concepteurs du guide cantonal d'aide à une densification harmonieuse de la zone 5 ainsi qu'à la commission Urbanisme et mobilité de l'ACG. Mme le Maire demande aux conseillers de faire part des éventuelles objections à ces présentations.

Mme le Maire annonce que les demandes d'autorisation de construire seront présentées en commission Aménagement au cours du mois de janvier. Ils ne concernent pas forcément de grands projets mais il y en a beaucoup. Un cinquième préavis négatif a été donné par l'Exécutif pour le projet situé à l'extrémité du chemin du Manoret. Mme le Maire annonce une bonne nouvelle, à savoir qu'un préavis défavorable, suivi d'un recours, a été suivi par le TAPI. Un transport sur place a eu lieu, motivé entre autres par l'audition d'un membre du président de la commission d'architecture du DALE en fonction l'année passée. Le TAPI s'intéresse en effet au fonctionnement de cette commission. Il faut donc retenir que les choses évoluent.

Mme le Maire n'est pas à court d'excellentes nouvelles, puisque le recours qui avait été déposé contre la demande d'autorisation préalable de la parcelle Gardy a été retiré. Elle salue l'écoute et la confiance dont les recourants ont témoigné vis-à-vis de l'Exécutif et dit qu'ils seront consultés pour la suite du projet. Une rencontre aura lieu avec M^e Bertrand REICH pour organiser la procédure des marchés publics, hélas nécessaire, vu les montants engagés.

Dans le cadre d'une séance au DALE, MM. Antonio HODGERS et Luc BARTHASSAT ont répondu succinctement aux remarques formulées au travers de deux résolutions sur le plan directeur cantonal.

Concernant la parcelle que la commune souhaite acquérir au centre du village, les discussions avec le notaire avancent bien et les contacts sont excellents. Par conséquent, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de lui donner un mandat de négociation pour pouvoir avancer dans l'achat de ces deux parcelles. En temps voulu, une délibération sera votée.

Mme la présidente soumet ce mandat de négociation au vote, qui est accordé à l'unanimité des conseillers municipaux présents, soit par 11 voix.

À la question de M. OLTRAMARE, demandant où en est le projet d'acquisition de la parcelle Montandon-Guye, Mme le Maire répond que la parcelle est sur le point d'être vendue à des particuliers.

Mme LÉVÊQUE annonce que le Marché de Noël qui s'est déroulé le 25 novembre a vu quelques innovations, le jeu de lumière sur la façade du temple qui a été très apprécié, la décoration des stands, les conteurs, l'orchestre de jazz vandœuvrien, l'ambiance musicale et le concert de gospel qui était déjà là l'an dernier, mais qui a pour cette édition commencé à chanter sur la place, en extérieur.

Nous avons reçu de nombreuses lettres de remerciement et de félicitations des exposants qui ont, pour certains, fait des records de vente (p. ex. le fromage), comme quoi le mauvais temps et le déplacement de date du Marché de Coligny n'ont pas eu trop de conséquences sur le nôtre.

Le 12 décembre aura lieu la fête de l'Escalade à l'école et Mme LÉVÊQUE remercie les conseillers qui ont rempli le Doodle afin de participer à la fête.

Concernant les cuisines scolaires, Mme LÉVÊQUE annonce que Mme Marie-Noëlle CLEMENTE, responsable du GIAP pour la région, qui rend régulièrement visite pour un déjeuner, a pu constater que le changement de cuisinière des cuisines scolaires a été bénéfique pour la sérénité des écoliers. En effet, les enfants étaient assis et discutaient dans le calme.

M. DESPLAND annonce un événement sortant de l'ordinaire : le nant du Moulanaïs déborde, alors qu'il reste normalement sec. Selon un livre traitant de la question, cet événement ne se produit qu'une fois tous les 300 ans.

3. Communications du Bureau

- Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

Mme la présidente indique que le procès-verbal concernant l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 est joint à la convocation. Il comprend également le décompte des oppositions formulées conformément à la LAC contre le financement par le fonds intercommunal d'une passerelle sur le Rhône. La décision a été invalidée, en raison d'un grand nombre d'oppositions et du poids important de la Ville de Genève.

À la question de Mme MISEREZ, demandant si cette décision est sujette à recours, Mme la présidente répond par la négative car cette décision est maintenant invalidée.

Mme la présidente annonce deux décisions de l'ACG soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux. Un montant de Fr. 60'000.- a été voté pour des travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus et un montant de Fr. 880'000.- pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM.

Mme la présidente porte à la connaissance du Conseil la réception d'un courrier de l'association ProVelo adressé à la commune. Il concerne la liaison cyclable entre Chêne-Bougeries et Choulex et plus précisément le carrefour à hauteur de la route de Mon-Idee et du chemin des Princes. L'association propose deux améliorations alternatives : soit la pose d'une pastille centrale avec voie pour cyclistes, soit la mise en place d'une traversée *ad hoc* dotée d'un îlot central et ouverte tant aux cyclistes qu'aux piétons.

Mme la présidente annonce la réception d'un document proposant de s'opposer au TiSA (pour Trade in Services Agreement).

M. M. PROVINI contextualise le TiSA, un grand accord commercial liant plusieurs pays et visant à libéraliser certains domaines du secteur public. Il doute de la nécessité pour la commune de se prononcer sur un tel accord, qui ne relève pas de la compétence d'une commune.

M. E. PROVINI indique que certaines communes ont apposé un autocollant en leur sein annonçant qu'il s'agit d'une zone « hors TiSA ». L'idée est de mettre en exergue l'opposition à ce genre d'accord qui n'est pas sans conséquence sur la collectivité.

M. VAUCHER a pu constater que certaines communes ont demandé la levée du secret sur les négociations, une forme d'opposition plus modérée.

M. DESPLAND relève qu'afficher qu'une commune est une zone « hors TiSA » n'a pas de sens. Ces questions sont à régler au niveau fédéral car elles concernent des relations inter-gouvernementales et il est difficile de comprendre ce qu'une commune vient faire là.

4. Comptes rendus des commissions

➤ *Jeunesse et sports - séance du 8 novembre 2017*

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu :

Lors de sa séance du 8 novembre dernier, la commission a reçu le corps enseignant de l'école de Vandœuvres.

La directrice de l'établissement, Mme Michèle DÉCHAMBOUX, remercie chaleureusement la commune pour tout ce qu'elle fait pour l'école et ses élèves et en profite pour saluer également la bonne collaboration qui prévaut entre tous les partenaires de l'école.

M. Jérôme MÉTRALLET, maître adjoint, nous fait ensuite part également de ses remerciements et en particulier pour le soutien financier à la course de l'Escalade et ses entraînements (pique-nique offert aux élèves chaque semaine). Cette course a énormément de succès auprès des élèves de Vandœuvres.

Pour faire suite à une proposition déjà évoquée l'année dernière et remise sur la table ce jour, la commission suggère d'inviter les élèves de 8P à un repas-barbecue ainsi qu'au spectacle qui devrait avoir lieu fin juin dans le parc de la Mairie ; ceci afin de marquer dignement cette fin de scolarité primaire.

La question des anneaux sur les jeux des grands du préau est abordée, car la peinture sablée qui y a été mise afin d'éviter les chutes, blesse les mains des enfants qui ne jouent plus sur ces anneaux. Mme l'adjointe au Maire cherchera des solutions adéquates, comme remplacer ces anneaux par une autre structure par exemple, en accord avec le budget.

Après que les enseignants nous ont montré une photo d'une classe en plein soleil malgré les stores baissés, et exprimé la difficulté des élèves à voir correctement les éléments projetés (tableau numérique ou autre projection) en raison de l'impossibilité d'obscurcir les salles, la commission demande à M. l'Adjoint au Maire responsable des bâtiments de procéder à des recherches de devis pour poser des rideaux obscurcissant à l'intérieur des classes.

Deux points techniques sont ensuite discutés : la pharmacie de la salle de gym et l'alarme incendie. Pour la pharmacie, les enseignants apprennent lors de la séance qu'il existe une infirmerie proche de la salle de gym et qu'un congélateur serait disponible pour entreposer les poches à glace utiles lors de mauvaises chutes ; le ravitaillement de la pharmacie à disposition de tout utilisateur de la salle de gym est abordé et permet de demander une clarification de cette question auprès de la mairie. En ce qui concerne l'alarme incendie, la commission est stupéfaite d'entendre que la sonnerie est déficiente dans l'ancienne école depuis au moins l'année dernière, mais que rien n'a été entrepris. À nouveau, une clarification de la procédure de signalement est demandée par la commission.

Les enseignants font ensuite part de leur projet d'organiser une fête interculturelle au mois de mai, thème qui serait également travaillé en classe en amont. Ils demandent si la commune souhaite participer logistiquement à cet événement. Pour simplifier l'organisation, il est décidé de convoquer des instances participatives (ex-conseil d'établissement) réunissant enseignants, parents, commune et GIAP (parascolaire). Ces instances étant normalement obligatoires, ce projet de fête est un bon motif pour qu'elles se réunissent. Mme la directrice convoquera tout le monde en janvier.

Des questions de téléphone au secrétariat de l'école sont évoquées, qui trouveront rapidement leur épilogue grâce à l'intervention de M. DESPLAND.

Le bilan des promotions est positif de part et d'autre. L'horaire de début sera remis à 10h30 et des idées pour contenir le cortège sont suggérées (corde tenue par les 8P et des scouts par exemple).

La fête de l'Escalade aura lieu le 12 décembre à 18h30 à la salle communale. Elle se déroulera comme l'année dernière, en proposant toutefois un peu plus de places assises pour le défilé.

Les enseignants ayant quitté la séance, la commission octroie les subventions suivantes :

- 1000.- au HC Trois-Chêne, club que fréquentent 7 Vandœuvriens
- 500.- au club genevois de lutte suisse pour organiser la fête cantonale
- 500.- à l'association Protéine qui propose des ateliers d'art à la ferme de la Touvière à Carre d'Aval, auxquels de nombreux petits Vandœuvriens ont déjà participé
- 725.- à l'association genevoise de tir
- 500.- à Kino.ch pour l'organisation de son festival et en soutien aux écoles de cinéma

Le budget restant était de Fr. 9'327.- et s'élève donc aujourd'hui à Fr. 6'102.-, mais il reste encore à compter des subventions à des stages sportifs ou autres et les frais de Sant'Escalade.

Nous allons contacter l'école pour organiser des sorties « visites guidées de musées », proposées par l'association Genève Escapade ; ces visites seront mises sur le budget 2018.

Les abonnements enfants proposés aux habitants de la commune pour assister aux matches du Servette FC seront transformés en billets adulte vu l'absence d'intérêt à leur égard.

Finalement, Mme LÉVÊQUE nous rappelle son projet d'organiser une soirée bowling pour les jeunes de 13 à 19 ans. Cela se fera à la Praille, le bowling de Thônex étant fermé. Nous fixerons la date en fonction des disponibilités du bowling, si possible au mois de février ou de mars 2018.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme LÉVÊQUE intervient brièvement pour indiquer que M. MÉTRALLET a annoncé qu'il serait absent à partir du premier janvier prochain et ce jusqu'au terme de l'année scolaire. Il sera directeur de l'école de Champs-Fréchets à Meyrin. Mme LÉVÊQUE s'étonne d'apprendre ce changement à si brève échéance, car cet instituteur est un interlocuteur important pour l'exécutif.

Mme le Maire pense que M. METRALLET n'est probablement pas le seul responsable de cette annonce tardive et que c'est signe d'un problème au niveau du fonctionnement du DIP, qui traite les enseignants comme des « pions » et leur propose soudainement un poste ailleurs à brève échéance.

M. DESPLAND a pu constater des doléances dans les courriers de commission concernant des alarmes incendies défectueuses. Il rappelle qu'en cas de défaut, la procédure à suivre consiste à ce qu'un membre de l'établissement scolaire écrive un rapport écrit à la Mairie décrivant le problème et regrette n'avoir rien reçu dans le cas présent. En outre, une inspectrice a testé l'alarme incendie cette année et en a conclu qu'elle fonctionnait, mais qu'elle n'était pas suffisamment audible dans le jardin d'enfants.

Mme MISEREZ abonde dans le sens de M. DESPLAND et dit que la commission a simplement été interpellée par la procédure de signalement qui ne semble pas très claire pour tout le monde au sein de l'école.

M. DESPLAND répond qu'il y a deux employés au jardin d'enfants et que lorsqu'il a parlé à une des personnes, il a reçu le lendemain un message de l'autre personne demandant de passer examiner l'alarme incendie. Il y a visiblement un problème de communication.

Concernant les prix spéciaux, Mme le Maire précise que ces prix viennent pour partie de fonds privés et qu'ils ont des buts très précis. Par conséquent, elle attire l'attention de la commission sur l'impossibilité ou du moins la difficulté de modifier la destination d'un fonds. Il faut faire un état des lieux et examiner dans quels fonds il reste suffisamment d'argent et dans le cas contraire, choisir de le maintenir ou pas.

Mme LÉVÊQUE ajoute qu'il n'y a plus d'argent pour le prix d'histoire et en l'occurrence, son maintien n'est pas justifié puisqu'elle n'est plus enseignée comme matière unique. Il n'est donc pas possible de procéder à une évaluation correcte de l'élève, puisqu'il n'y a plus non plus de test spécifique. Mme LÉVÊQUE propose d'examiner en commission l'ensemble des fonds, sachant qu'il y a une ligne au budget pour les prix, avec notamment des stylos aux couleurs de Vandœuvres.

Mme MISEREZ explique qu'il était aussi question de reformuler le nom du prix d'encouragement et de simplifier les critères de choix du lauréat, au vu de la difficulté de choisir un élève en particulier et de l'évaluation compliquée en résultant.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aide sociale et humanitaire - séance du 13 novembre 2017*

Mme la présidente donne lecture du compte rendu :

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est tenue le 13 novembre dernier.

Le PV de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Aide Humanitaire :

Les Amis du Tibet : un montant de Fr. 3'000.- a été octroyé pour de l'aide aux victimes du tremblement de terre au Népal ainsi que l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim ainsi que le développement durable.

Biovision : après discussion, la commission octroie un montant de Fr. 2'500.- qui correspond à l'équivalent de 5 dromadaires pour les zones arides du Kenya. En effet cet animal est réintroduit suite à la grande sécheresse qui sévit en Afrique de l'Est.

Educar es avanzar - Nicaragua : une subvention de Fr. 3'000.- a été accordée à cette association que nous soutenons depuis longtemps pour le financement des écolages et achats de livres pour 50 étudiants d'une école.

Graine de Paix : l'objectif de cette association est de contribuer à diminuer la violence, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'enseignement et le climat scolaire dans les écoles de la région de Tonkpi en Côte d'Ivoire. Après discussion la commission octroie un montant de Fr. 3'000.-.

Association Luvuvamu - République démocratique du Congo : un montant de Fr. 3'000.- est octroyé à cette association qui œuvre à l'amélioration des infrastructures d'une coopérative de paysans produisant du chicouangue - préparation à base de Manioc - soutien à la création économique afin d'atteindre une autonomie financière.

Pharmaciens sans frontières – Madagascar : une subvention de Fr. 4'000.- est octroyée à cette association afin de d'améliorer l'accès au système de santé de la population vulnérable et de la mise à disposition de médicaments de qualité aux habitants ainsi que la gestion et l'usage rationnel des traitements médicaux.

Le sourire de Chiang Khong - Thaïlande : la commission octroie un montant de Fr. 3'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment sanitaire destiné aux enfants.

Humanity foundation : un montant de Fr 2'000.- est octroyé à cette association afin de financer des formations professionnelles en informatique pour des jeunes filles à Kaboul en Afghanistan.

Aide Sociale :

Un montant de Fr. 7'000.- a été octroyé à l'association **Au coeur des Grottes** qui a fêté ses 10 ans. Foyer pour femmes seules ou avec leurs enfants. Accueil de femmes victimes de violences et exploitées à Genève.

Un montant de Fr. 2'000.- a été octroyé à **Café Cornavin**. Association qui offre une aide sociale, alimentaire, vestimentaire activité et socialisation pour les personnes en situation de précarité à Genève.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

MM. JAKUES et M. ZACHARIAS rejoignent la séance.

➤ *Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 27 novembre 2017*

Mme HUYGUES-DESPOINTES donne lecture du compte rendu.

Séance du lundi 27 novembre 2017 à 18h30. Avant de traiter l'ordre du jour, nous saluons la présence de M. et Mme BOREL, ainsi que celle de Mme le maire.

1. Le procès-verbal de la séance du 7 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation par Mme Marlène BOREL de son projet concernant Walther FOL.

Walther FOL était le petit-fils d'Isaac FOL, maire de Vandœuvres, et le neveu de Daniel FOL, également maire de Vandœuvres. Il a vécu dans la commune au 19^e siècle et figure dans le livre retraçant l'histoire de la commune.

Grand voyageur et collectionneur, il a laissé plus de 3'000 objets à la Ville de Genève et sa collection serait à l'origine de la création du Musée d'art et d'histoire où elle est largement exposée.

Le projet de Mme BOREL est de rendre hommage à Walther FOL en offrant un buste de ce dernier au Musée d'art et d'histoire, son frère Hermann FOL ayant le sien dans l'aula d'Uni Bastions, et de rétablir une certaine équité.

Le buste est déjà en cours de réalisation en Italie et sera accompagné de la parution d'un livre sur Walther FOL. Le coût total du buste avec transport est de 18'000 euros.

Le buste sera livré début mai 2018 et un vernissage (non encore financé) pourrait avoir lieu le 3 ou le 8 mai. Mme BOREL est en contact avec l'association Hellas et Roma ainsi qu'avec l'association des amis du Musée d'art et d'histoire, cette dernière subventionnant également ce projet.

Après discussion, la commission souhaite financer le buste et non le vernissage, si possible sur le budget 2017, dont le solde est à ce jour de Fr. 12'347.-.

À l'unanimité, la commission attribue la somme de Fr. 4'000.- pour le buste de Walther FOL.

3. Étude de diverses demandes de subventions

- La commission décide d'allouer les subventions suivantes :
- Festival Jazz sur la plage Hermance 17-18 août 2018 : Fr. 2'000.-
- Puplinge Classique Festival : Fr. 2'000.-
- Opéra théâtre pour chœur d'enfants à Conches : Fr. 1'000.-
- Réalisation d'un vinyle du groupe the Mudcats : Fr. 1'000.-
- Espace de pratique instrumentale : Fr. 1'000.-
- Association Label vie (roues en bois à propulsion humaine) : Fr. 1'000.-

Le solde du budget 2017 de la commission se monte à Fr. 347.- qui sera reversé dans la fortune de la commune.

4. Spectacle dans le parc 2018

Le spectacle 2018 partage les mêmes dates que la Coupe du monde de football (14 juin-15 juillet). L'exécutif souhaite maintenir l'alternance petit spectacle/grand spectacle et propose une pièce de théâtre qui aurait lieu du 25 juin au 8 juillet 2018.

M. Gaspard BOESCH nous propose une création clin d'œil à Agatha Christie, intitulée Le crime du Léman express. Mme LÉVÊQUE a demandé de recevoir le script complet et la commission va auditionner M. BOESCH avant les fêtes de fin d'année avant de prendre une décision.

Le théâtre de Carouge nous propose également une représentation unique : Feu la mère de Madame (Feydeau) et Les Boulingrin (Courteline), soirée clés en mains pour la somme de Fr. 4'000.-. Ce spectacle fait partie d'une tournée et le théâtre vient avec tout son matériel.

Après discussion, la commission décide de retenir la proposition du théâtre de Carouge pour une représentation unique le vendredi 22 juin ou le samedi 23 juin 2018.

5. Sortie des Aînés de juin 2018

Tout d'abord, le déjeuner des Aînés aura lieu le 31 janvier 2018 et sera animé par une troupe de gospel. Le traditionnel loto est reporté à la sortie d'octobre 2018.

Pour la journée de juin 2018, plusieurs propositions sont évoquées et à l'unanimité la commission opte pour la visite du parc Aquatis à Lausanne, suivie si possible d'un déjeuner à l'école hôtelière. Les dates possibles sont celles du 30 mai ou du 13 juin 2018.

6. Divers

M. LIENGME nous rappelle la pétition sur le financement de la culture, à signer avant le 16 décembre 2017, destinée à mieux conjuguer les financements culturels entre l'Etat, la Ville et les communes genevoises.

Puis, à la demande de Mme de LISLE, Mme LÉVÊQUE fait un retour sur le Marché de Noël et chacun expose, lors de la discussion qui s'ensuit, ses remarques, qui seront prises en compte pour une amélioration de cette manifestation.

7. Date de la prochaine séance

La séance sera fixée par Doodle. Les points à l'ordre du jour ayant été tous abordés, la séance est levée à 20h30.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme LÉVÊQUE explique que le projet de M. BOESCH a séduit la commission par son originalité et son aspect ludique ; il permet par exemple aux spectateurs de choisir la meilleure chute entre deux propositions au travers d'une application. La proposition du

Théâtre de Carouge a aussi retenu l'attention de la commission. Cette formule clef en mains est en effet rendue possible grâce à un gradin à roulettes et intéressante par son aspect itinérant.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Financière et administrative - séance du 28 novembre 2017*

Au vu de l'absence de M. SCHMITZ, M. ANDERSEN donne lecture du compte rendu :

La commission financière et administrative s'est réunie le 28 novembre à 19h30.

Une fois les procès-verbaux acceptés, la commission se penche sur le crédit d'étude de Fr. 50'000.- relatif au projet de réfection de la chaussée, à l'aménagement d'un éclairage public et à la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty.

Le projet relatif à ce crédit d'étude a été présenté et approuvé en commission Travaux. Le crédit d'étude est nécessaire pour lancer ce projet et il s'agirait de profiter du remplacement d'une conduite d'eau en mars/avril 2018 par les SIG pour entreprendre ces travaux.

Il s'agit là d'un crédit d'étude initial. Le devis général estimatif s'élève à environ Fr. 600'000.-. Les travaux sont soumis aux AIMP et les devis affinés une fois les soumissions reçues.

Le chemin Jaques-Rutty a été le cadre de nombreux travaux de par le passé et sa réfection s'impose. De plus, les limites de ce vieux chemin devront être rétablies.

Une discussion s'engage ensuite sur la nécessité de l'éclairage sur ce chemin, mettant en balance des aspects de sécurité routière par rapport à ceux de la pollution lumineuse sur ce chemin calme. L'Exécutif se penchera sur cette problématique, mais il est convenu que les tubes en attente seront installés.

Le débat terminé, la commission préavise favorablement ce crédit à l'unanimité.

La commission revient ensuite sur les sous-commissions nécessaires pour réviser certains règlements communaux :

Les règlements sur le fonds de bienfaisance et sur le fonds école/bibliothèque sera rédigé par l'Exécutif.

Le statut du personnel sera revu par Mme ERMACORA, MM. E. PROVINI et SCHMITZ.

Le règlement des cimetières sera revu par MM. ANDERSEN, JAQUES et VOUTAT. L'Exécutif et Mme WAECHTER ont déjà très bien progressé sur ce sujet.

Le règlement de la gestion des déchets d'entreprises sera repris et terminé par Mme MISEREZ, MM. MOREL et OLTRAMARE.

Il est finalement convenu d'abandonner le projet Charte des jardins, directive haies, bâches et illuminations. En effet, la charte des jardins existante et le nouveau plan directeur communal couvrent la problématique et donnent la base écrite suffisante pour intervenir auprès des habitants de Vandœuvre.

MM. SCHMITZ, OLTRAMARE et VOUTAT convoqueront les premières séances de sous-commission respectives.

La séance est levée à 21h05.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire précise que l'exécutif n'a pas encore commencé la révision du règlement du cimetière. Mme WAECHTER a entrepris de sa propre initiative le travail de révision de ce règlement. Elle l'en remercie.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Information et publications - séance du 4 décembre 2017*

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu :

La commission a nommé à l'unanimité Mme MISEREZ à la fonction de vice-présidente.

Suite à cette élection, la Commission a suivi l'ordre du jour prévu. Mme LÉVÊQUE souhaite que la commission se réunisse tous les 3 mois, sans égard à la date de sortie de la *Coquille*. Le président abonde sur le principe.

Concernant le bilan de la *Coquille* précédente, quelques erreurs et problèmes sont à déplorer, notamment dans la mise en page des photographies en lien avec les contraintes liées à la charte graphique. Un des commissaires propose de se réunir juste avant le bon à tirer si les délais le permettent. Cette proposition est approuvée.

La commission s'est ensuite penchée sur le contenu du prochain numéro en se répartissant les différents articles choisis et proposés. Le délai de rédaction est fixé au 20 décembre pour les derniers événements en cours. La relecture définitive est prévue pour le 16 janvier prochain.

La commission aborde le sujet des boîtes à livres, dont l'une fonctionne bien et l'autre moins. Il est proposé d'en déplacer une à l'abribus et d'en ajouter une nouvelle sur la place et il a été également décidé qu'à chaque sortie des Aînés, un des participants rédige l'article y relatif.

Par la suite, la commission relit et corrige la brochure « Informations communales » qui doit être dans les boîtes aux lettres pour cette fin d'année.

Dans les divers, le Président rappelle la proposition de l'un de ses membres concernant la réalisation d'un film à l'aide d'un drone. Le Président a présenté le sujet au nouveau membre de la commission et procédé à un vote sur le principe de mandater l'Exécutif pour lancer un appel d'offre.

La proposition est refusée à l'unanimité par 0 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

Merci de votre attention.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Énergie et environnement - séance du 5 décembre 2017*

M. M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

La commission s'est réunie le 5 décembre dernier. Après avoir validé le procès-verbal de la séance précédente, la commission a dû nommer un nouveau vice-président, ainsi qu'un président, en raison du départ de la commune de l'actuel président. Ainsi M. Jean-Louis VAUCHER s'est présenté au poste de président et a été élu à l'unanimité. Suite à cela, M. Alexandre OLTRAMARE a été confirmé, également à l'unanimité, comme vice-président. Après ces votes, le nouveau président de la commission a adressé quelques mots de bienvenue et la commission s'est réjouie d'avoir à sa tête quelqu'un de motivé, sensible et passionné par les volets environnementaux et énergétiques.

Ensuite, la parole a été donnée à M. DESPLAND, afin que celui-ci fasse un point sur l'IDC des bâtiments communaux (Indices de consommations). Cependant, les commissaires ayant reçu ces chiffres le jour même de la commission, le président suggère d'en reparler à la prochaine séance. M. DESPLAND précise que les chiffres sont assez stables et, sur une question de Mme de LISLE-SARASIN, que le programme comprend un tableau comparatif.

Ensuite M. DESPLAND nous parle brièvement du chantier de l'Esplanade en nous indiquant qu'il faudra bientôt entrer dans le vif du sujet concernant l'énergie et qu'il n'y a pas de changements quant à ce qui était prévu depuis le début. La commission pourra en discuter dès que les soumissions seront rentrées.

La commission a ensuite abordé le sujet de la gestion des déchets sur la commune. Tout d'abord, M. DESPLAND indique que la levée des encombrants a subi une forte hausse, avec 10 tonnes récoltées en septembre, par rapport aux 5 tonnes récupérées en août. Cependant, il est difficile de tirer des conclusions avant la fin de l'année, il faudra faire un point de situation en 2018 sur l'année écoulée.

Suite à cela, M. DESPLAND lit une lettre du DETA qui requiert une réponse d'ici le 15 décembre 2017. En résumé, cette lettre rappelle l'objectif du canton qui est de recycler à hauteur de 50% les déchets urbains des entreprises et des ménages afin de ne pas subir l'introduction de la taxe au sac.

En ce qui concerne les entreprises, il s'agissait d'appliquer le principe de causalité, soit « pollueur-payeur », en supprimant la gratuité pour la levée et le traitement des déchets urbains incinérables des entreprises. Ce sera le cas à Vandœuvres dès le 1^{er} janvier 2018.

Pour les ménages, la mesure préconisait d'optimiser la collecte des déchets organiques par le biais de la campagne des « Petites poubelles vertes ». Or, à ce jour, la commune n'a pas encore commencé à appliquer cette mesure.

Concernant les entreprises, M. DESPLAND évoque diverses problématiques liées à ces mesures : des entreprises déposent n'importe quels déchets dans les containers, d'autres n'ont plus de déchets depuis la mise en place de la puce. Quant aux microentreprises, qui devraient être soumises à un forfait, M. DESPLAND relève que cette pratique engendrera un gros surcroît de travail administratif (facturation, gestion des débiteurs, rappels, etc.) étant donné qu'il y a environ 220 entreprises recensées sur le territoire de la commune. Le président évoque une solution en proposant d'engager du personnel temporaire, comme par exemple un étudiant.

Il y a aussi le problème que toutes les petites communes de la région ont des fonctionnements différents en matière de déchets d'entreprises. De plus, les communes ne pouvant imposer un fournisseur pour la levée des déchets d'entreprises, le risque est grand de voir une multiplication du nombre de camions sillonnant Vandœuvres. Le président suggère de mettre ce point à l'ordre du jour d'une réunion de l'ACG, et M. OLTRAMARE se demande s'il ne faudrait pas créer un règlement pour toutes les communes d'Arve et Lac, plutôt que pour Vandœuvres seulement. Le président insiste pour que les autorités fassent part de ces problématiques à M. BARTHASSAT, M. DESPLAND ayant des preuves évidentes des difficultés rencontrées par les petites communes.

La réflexion pourrait néanmoins changer, puisque la taxe poubelle risque d'être introduite en 2018, étant donné que le taux de 50 % n'a toujours pas été atteint.

Ensuite concernant la levée des déchets de cuisine pour les ménages, Mme de LISLE-SARASIN rapporte que des habitants lui ont demandé pourquoi la commune ne distribuait pas les fameuses petites poubelles vertes ; il semble y avoir un intérêt. Le président rappelle que la commission avait l'intention de supprimer la levée du papier pour la remplacer par une levée des déchets de cuisine et de s'associer avec des communes voisines afin d'acheter en commun une machine pour produire du compost. Cependant, M. DESPLAND relève que cela va à l'encontre de l'objectif du canton qui est de faire de la méthanisation au site de Châtillon. Ce sujet a lancé une grande discussion, de laquelle il est ressorti que la commune doit tenter de faire comprendre au canton qu'il y a des incohérences dans la gestion des déchets de cuisine. En effet, il est tout à fait logique pour des petites communes d'Arve et Lac de regrouper ensemble la gestion de ces déchets, et si cela permet en plus de faire du compost de qualité, il n'y a aucun doute que cette solution devrait être entendue par le canton car elle relève tout simplement du bon sens et elle œuvra dans l'intérêt général des communes concernées.

Ensuite la commission a abordé le sujet du nant de Bessinge. M. DESPLAND indique qu'il n'y a pas d'avancement sur ce dossier. La commission relève l'importance de consigner le fait que les problèmes rencontrés dans ce projet de renaturation relevaient de l'État, et non de la commission. En effet, cela fait aujourd'hui plus de trois ans que la commune étudie avec le canton la possibilité de renaturer ce nant. Or la commission a relevé de nombreuses reprises des incohérences parmi les différents services du canton qui étaient impliqués dans le projet. En effet, et surtout malheureusement, les différents intervenants ont eu à de nombreuses reprises des problèmes à comprendre les différentes spécificités de notre commune, ainsi que la sensibilité du projet du nant de Bessinge. La commission est unanime quant au fait qu'il est absolument regrettable que de telles situations puissent arriver. Elle espère qu'une solution sera trouvée et que les différents services du canton sauront faire preuve de plus d'écoute envers notre commune.

Ensuite, lors des divers, M. LIENGME évoque les questions abordées par le groupe de travail dans le cadre de la révision du PDCom et s'inquiète de la multiplication de la géothermie, sachant que ces techniques ne sont pas maîtrisées. M. DESPLAND comprend ces préoccupations, sachant que la Suisse est le pays où il y a le plus de géothermie au mètre carré, alors qu'on ne possède pas de cadastre précis du sous-sol. Une brève discussion s'est ensuite engagée sur la géothermie et l'augmentation de la consommation électrique engendrée par ce système.

Puis, M. LIENGME évoque la question du hameau de Crête et déplore que celui-ci ne soit même plus cité dans le PDCom. Il s'agit pourtant d'une des spécificités du patrimoine historique de Vandœuvres, comme Chougny ou Pressy, surtout en matière d'identité territoriale. M. DESPLAND indique qu'il fera part des inquiétudes de M. LIENGME lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

En conclusion à cette séance, le président remercie tous les commissaires, chacun ayant, à sa manière et au fil des années, enrichi ses propres connaissances sur l'énergie et l'environnement. M. DESPLAND le remercie à son tour et relève de nouveau que ce n'est pas toujours évident de confronter toutes les idées sur le terrain. Les questions d'écologie sont de plus en plus d'actualité et si la planète ne prend pas des décisions assez fortes, il y aura des points de non-retour, conclut M. OLTRAMARE.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. DESPLAND donne suite à ce compte rendu concernant le nant de Bessinge. Les propriétaires concernés ont repris contact avec l'exécutif et acceptent une deuxième rencontre. M. DESPLAND note que le projet concernant le nant de Bessinge est d'intérêt général et rappelle qu'aucun cheminement piétonnier n'est prévu à cet endroit.

M. VOUTAT demande si la taxe poubelle sera adoptée dès 2018.

M. DESPLAND répond que l'objectif de 50% de recyclage n'étant pas atteint, la Confédération pourrait imposer à Genève une telle taxe.

Mme le Maire ajoute que ce ne serait pas avant 2019.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

- Crédit d'étude de 50'000 F relatif au projet de réfection de la chaussée, à l'aménagement d'un éclairage public et à la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty

DÉLIBÉRATION

Crédit d'étude de 50'000 F relatif au projet de réfection de la chaussée, à l'aménagement d'un éclairage public et à la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty.

Vu le devis établi par le bureau Erbeia – ingénierie civile SA le 13 octobre 2017 (annexe à la délibération).

Vu le rapport de la commission Travaux du 03 octobre 2017,

Vu le rapport de la Commission Financière et administrative du 28 novembre 2017,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **11 décembre 2017**

DÉCIDE par,

voix favorables 13 voix défavorable 0 abstention 0

De procéder à une étude pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty.

-D'ouvrir au maire un crédit de 50 000 F destiné à cette étude.

-De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

-En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

-En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 3 annuités, dès l'année de son abandon.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

- Pétition en faveur de la mobilité douce

Mme la présidente annonce qu'une pétition initiée par deux médecins et membres de ProVelo et soutenues par 429 médecins a été adressée à la Mairie. Les pétitionnaires sont particulièrement soucieux de la santé de la population notamment au regard de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité et souhaitent que les autorités communales s'engagent pour la pratique du vélo à Genève. Mme la présidente donne lecture de la pétition :

« Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo

Considérant que :

-Se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40 % sur quinze ans (Anderson et al. Arch Int mMed 2000 ; 160 : 1621-1628)

-Cet avantage persiste également malgré l'exposition des cyclistes à la pollution et aux dangers de la circulation en ville (Mueller et al. PReventive Medicine 2015 ; 76 :103-114)

-La sédentarisation augmente et le surpoids concerne 41 % de la population genevoise (Enquête suisse sur la santé 2012 Office fédéral de la statistique 15.12.2016)

-La pratique du vélo augmente avec les infrastructures urbaines la favorisant. (Sadik-Kahan et al. JAMA int med 2017 ; 177 :613-614)

Vu l'impact sur la santé publique de la pratique du vélo, nous soussignés, médecins à Genève, demandons à nos autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 (« pour une mobilité douce ») du 15 mai 2011. »

Mme le Maire soutient que dans la mesure où la commune revoit son plan directeur communal, elle est déjà en train de mettre en œuvre cette pétition. Certes, une bande cyclable est relativement facile à réaliser, mais il est plus difficile de réaliser une véritable piste sécurisée, car la largeur des routes n'est pas suffisante pour accueillir une piste cyclable en plus d'un trottoir. Le texte de la pétition relève de toute façon de la mission de la commune.

L'entrée en matière étant acceptée, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour et une abstention, de renvoyer l'étude de cette pétition à la commission Sécurité et mobilité.

8. Questions écrites ou orales

À la question de Mme MISEREZ, demandant si l'éventualité d'un piratage des messageries communales a pu être vérifiée auprès du SIACG, M. BRICHET répond que les journalistes ont trouvé un site internet qui permet d'entrer des adresses e-mail et vérifier si elles ont été piratées ou non. Les journalistes ont donc saisi l'ensemble des adresses des conseillers municipaux et ont constaté que certaines d'entre elles auraient été piratées. Le SIACG a prévenu que la base de données utilisée par le site est périmée, le site ne précise d'ailleurs pas la façon dont le piratage aurait eu lieu. D'après le SIACG, aucune information fiable n'a pu être obtenue de cette manière.

Mme MISEREZ demande des éclaircissements à propos de la participation financière de la commune à l'achat d'un abonnement TPG. Elle a eu la surprise d'apprendre par un employé des TPG que la subvention communale n'est pas cumulable avec la réduction famille proposée par les TPG et que ce non-cumul était dû à une décision de l'ACG. Mme MISEREZ s'étonne de cette information.

Mme le Maire découvre avec intérêt ces allégations des TPG et précise que la réduction n'est pas seulement destinée aux enfants, mais à tous les habitants de Vandœuvres. Ensuite, il est évident que l'ACG ne prend pas position sur une question relevant de l'autonomie communale. Mme le Maire s'engage donc à trouver une solution pour que les deux subventions soient cumulées.

M. OLTRAMARE demande si la lettre d'une habitante concernant le trafic matinal sur le chemin de Buclines a reçu une réponse.

M. BRICHET lit la lettre de réponse :

« Nous sommes conscients du grand nombre de véhicules qui transitent quotidiennement par ces deux chemins.

Comme vous avez pu le lire dans les différents canaux d'information de la commune, nous avons mandaté une entreprise pour effectuer un bilan de la zone 30 qui comprend ces deux chemins et celui du Petit-Pont.

Différentes mesures nous ont été proposées pour renforcer la modération du trafic. Elles comprennent notamment un rehaussement du croisement des chemins de la Blonde et des Buclines, tel que vous l'appellez de vos vœux dans votre courrier.

Ces mesures seront mises en place prochainement.

Dans le cadre de ce bilan, et même avant qu'il soit réalisé, nous avons effectué des relevés, qui nous ont permis de mesurer le volume du trafic et la vitesse des véhicules. On compte environ 1'500 véhicules par jour sur le chemin de la Blonde, avec un pic le matin entre 7 et 8 heures direction Seymaz, et 250 véhicules par jour sur le début du chemin des Buclines et le chemin du Petit-Pont. La vitesse moyenne s'élève à 37 km/h.

Nous espérons que la mise en place de ces mesures réduira les nuisances décrites dans votre lettre et vous donneront satisfaction. »

9. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Dates des prochaines séances

- **séance n° 26 : lundi 5 mars 2018 à 19h30**
- **séance n° 27 : lundi 30 avril 2018 à 19h30**
- **séance n° 28 : lundi 28 mai 2018 à 19h30**
- **séance n° 29 : lundi 18 juin 2018 à 19h30**

12. Divers

M. M. PROVINI lit sa lettre de démission du conseil municipal :

« Madame le Maire, Chère Adjointe, Cher Adjoint, Chers Conseillères municipales et Conseillers municipaux. Aujourd'hui est pour moi ma dernière séance dans cet hémicycle et je tenais à vous adresser ces quelques lignes afin de vous témoigner du plaisir que j'ai eu à siéger à vos côtés durant ces quatre dernières années.

Je suis arrivé dans ce conseil en janvier 2014, novice, étudiant en première année à l'université. Je quitte cette assemblée quatre ans plus tard avec un bachelor en poche, mais également une formidable expérience à vos côtés, qui croyez-le, m'a également aidé à réussir mes études.

Il y a quatre ans, je ne connaissais pas le fonctionnement d'un conseil municipal, tout juste il m'arrivait de lire quelques articles dans les quotidiens régionaux sur la politique genevoise ou suisse. Aujourd'hui c'est un vrai intérêt que j'ai développé envers la collectivité publique et si j'ai développé cet intérêt, c'est grâce à vous tous car c'est à travers ce conseil municipal que j'ai compris que même au sein de la plus petite échelle politique de notre Confédération, il était possible de faire la différence, et que nos décisions aussi infimes ou symboliques soient-elles pouvaient être les fondations de choses bien plus grandes.

J'ai compris que faire de la politique n'était pas quelque chose de simple, il faut savoir se faire violence et surtout être capable de prendre du recul sur les sujets et se rappeler que l'on est pas en train de prendre une décision qui nous concerne uniquement, mais bien au contraire une décision qui peut concerner notre commune, notre région ou bien plus.

C'est donc de façon humble que je vous suis reconnaissant pour les valeurs transmises au travers de cette assemblée et que je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette fin d'année et tout le bonheur et succès que l'on puisse souhaiter pour la fin de cette législature. MERCI. »

Mme le Maire répond à la démission de M. M. PROVINI :

« Cher Maxime, cher Gamin,

Ainsi donc, cela fait presque 4 ans que tu as rejoint le CM de Vandœuvres, puisque tu y es entré le 27 janvier 2014, en remplacement de Christophe IMHOOS, démissionnaire.

Quatre ans, c'est à la fois beaucoup, surtout quand on a ton âge, et peu, en regard de ce que peut être un engagement politique. En disant cela, tu le sais, je ne cherche en aucun cas à t'adresser des reproches. Non, tout au contraire, c'est pour t'exprimer nos regrets de te voir partir que je me permets ces mots, car nous avons toutes et tous énormément apprécié ta présence au sein des autorités de Vandœuvres.

Tes interventions, toujours pertinentes, nous ont démontré combien il est nécessaire, pour ne pas dire indispensable, d'avoir des jeunes en politique. Vous n'avez peut-être pas encore l'expérience, mais vous avez tellement d'autres atouts, d'autres qualités : la fraîcheur des idées neuves, l'absence d'idées préconçues, et tellement de confiance en l'avenir, en la possibilité de changements, d'améliorations de notre société, de notre monde tout court. Tes interventions nous ont souvent interpellés, remettant l'église au milieu du village ou, à tout le moins, le conseil municipal au milieu de la commune, c'est-à-dire en ramenant le débat là où il devait être.

Alors, merci Maxime, pour ce que tu as donné de toi et de ton temps, si précieux en cette période d'études, très accaparante, où se joue l'avenir professionnel et se dessine la vie privée

Un tout grand et chaleureux merci pour ton engagement, sincère et enthousiaste, tout en étant posé et réfléchi. Merci aussi pour ta gentillesse, ta bonne humeur, ta finesse et ton sens de l'humour.

Merci enfin de nous avoir amené ton papa... et le futur conseiller municipal : M. Niccolo GORI.

Nul doute que tu retourneras tôt ou tard à la vie politique. Entre-temps, bon vent...en ville de Genève et sache que Vandœuvres attend déjà ton retour. On construit pour toi. »

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 19h40.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN